Nations Unies S/PV.4185



Conseil de sécurité

Cinquante-cinquième année

Provisoire

4185e séance

Vendredi 11 août 2000, à 12 h 25

New York

Président :	M. Hasmy	(Malaisie)
Membres :	Argentine	M. Martinsen
	Bangladesh	M. Chowdhury
	Canada	M. Duval
	Chine	M. Chen Xu
	États-Unis d'Amérique	M. Minton
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Alabrune
	Jamaïque	Mlle Durrant
	Mali	M. Ouane
	Namibie	M. Andjaba
	Pays-Bas	M. Hamer
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Harrison
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Herasymenko

Ordre du jour

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1261 (1999) relative aux enfants et aux conflits armés (S/2000/712)

00-60380 (F)

La séance est ouverte à 12 h 25.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Les enfants et les conflits armés

Rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution 1261 (1999) relative aux enfants et aux conflits armés (S/2000/712)

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant reprendre l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2000/787, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Argentine, Bangladesh, Canada, Chine, France, Jamaïque, Malaisie, Mali, Namibie, Pays-Bas, Fédération de Russie, Tunisie, Ukraine, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique

Le Président (*parle en anglais*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1314 (2000).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 12 h 30.